

L

## INTRODUCTION

Les Îles du Pacifique<sup>1</sup> sont la terre natale de nombreux peuples autochtones parlant 19 % des 5000 langues recensées dans le monde. Les peuples autochtones du Pacifique sont toujours attachés à leurs terres communales, à leurs systèmes de croyance, à leur spiritualité et à leurs droits coutumiers qui forment les piliers de leurs systèmes sociaux, économiques et politiques.

L'une des particularités de la région du Pacifique est que les autochtones constituent la majorité de la population de la plupart des pays des Îles du Pacifique. Parallèlement, dans certains pays de la région, l'immigration et les installations coloniales ont réduit la population autochtone à une minorité sur sa propre terre, à l'instar des Kanaks de Kanaky/Nouvelle-Calédonie qui constituent



## D COLONI A ION

Sur les 16 territoires non autonomes figurant actuellement sur la liste établie par le Comité spécial de la décolonisation, quatre sont situés dans le Pacifique (Samoa américaines, Guam, Nouvelle-Calédonie et Tokélaou).

## DANGE EN I ONNEMEN A

Après la seconde guerre mondiale, les États-Unis, avec ses alliés français et britanniques, ont souvent procédé à des essais d'armes nucléaires dans la région du Pacifique. Des essais nucléaires ont été menés par les Britanniques et les Américains en Australie, dans l'atoll de Mururoa (ou Moruroa) en Polynésie française et dans l'atoll de Bikini dans l'archipel des Îles Marshall dans le Pacifique. Alors que les essais nucléaires dans le Pacifique ont pris fin, la région a demandé des réparations pour compenser les effets sanitaires subis par les anciens employés du site et par des civils et des militaires présents dans les anciens sites nucléaires et les communautés environnantes. La région du Pacifique sert également de terrain d'enfouissement de déchets toxiques et dangereux ainsi que de déchets nucléaires sur les terres des autochtones.

## MIG A ION

La question de la migration est centrale dans la région du Pacifique. Pendant des millions d'années, les insulaires du Pacifique ont parcouru d'immenses distances en canoë pour s'installer sur des îles. Au cours de la période coloniale, une main d'œuvre sous contrat est arrivée pour travailler dans les industries du sucre et de l'ananas aux Fidji et à Hawaï, ce qui a obligé les peuples autochtones à quitter leurs terres. En outre, une main d'œuvre sous contrat du Pacifique a été amenée en Australie à la fin des années 1800 et au début des années 1900 pour travailler dans les champs de canne à sucre et pour construire des routes et des chemins de fer. Nombre de leurs descendants (que l'on appelle aujourd'hui les insulaires des mers du Sud) ont épousé des Aborigènes et des insulaires du Détroit de Torrès.

Aujourd'hui, un pourcentage important d'insulaires du Pacifique s'est installé à l'étranger : Australie, Nouvelle-Zélande, Canada et États-Unis d'Amérique. Dans des pays plus petits, le nombre de personnes vivant à l'étranger est supérieur au nombre de personnes qui restent sur leur île d'origine. Cela a provoqué d'importants problèmes sociaux mais également offert des avantages tels que le transfert de fonds, le développement des compétences et de l'éducation et la promotion du tourisme et des petites entreprises.

L'exode rural est également courant dans le Pacifique et concerne des personnes en recherche d'emploi, d'une éducation et de services de santé. Par conséquent, la population des villes a augmenté, ce qui a eu un lourd impact sur les services et le logement. En Nouvelle-Zélande, l'exode rural est élevé avec plus de 80 % de Maoris installés dans les centres urbains.





**Pour les demandes relatives aux médias**, notamment les demandes d'entretien avec des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des représentants des autochtones, veuillez contacter M. Aaron J. Buckley en appelant le +1 212-963-4632 ou en envoyant un courriel à l'adresse [buckleya@un.org](mailto:buckleya@un.org) – Département de l'information des Nations unies

**Pour contacter le Secrétariat** de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, veuillez contacter Broddi Sigurðarson en appelant le +1 917-367-2106 ou en envoyant un courriel à [sigurdarson@un.org](mailto:sigurdarson@un.org) – Département des affaires économiques et sociales

**Pour de plus amples informations** sur la Quatorzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies, consultez le site [www.un.org/indigenous](http://www.un.org/indigenous)